

Le guide de la LAS

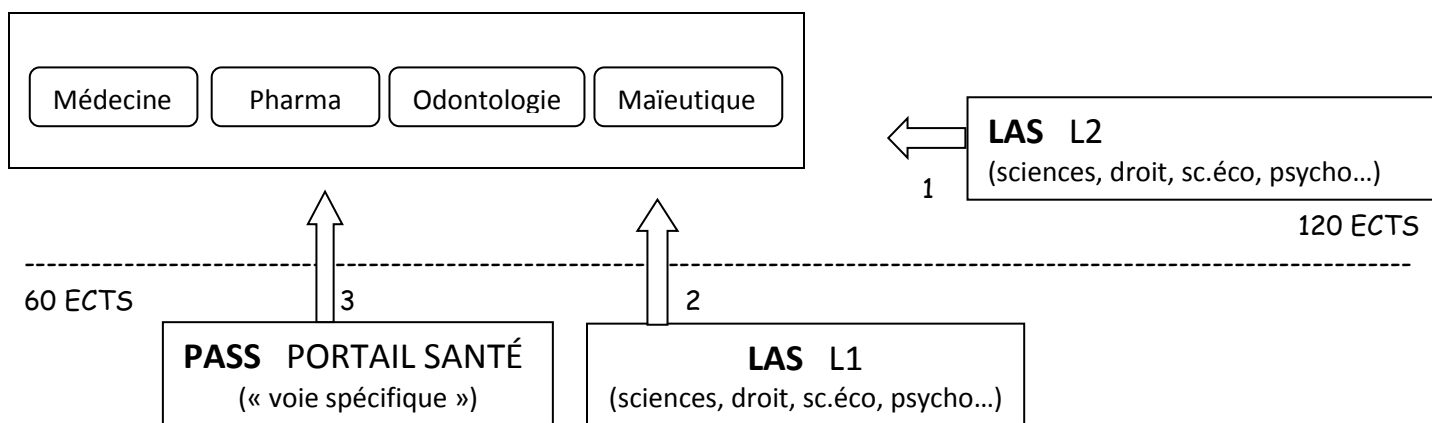
Réforme de l'accès aux études de Santé

Décembre 2020

Rentrée 2020, la PACES est remplacée par deux autres voies d'accès aux études de santé :

- Le PASS : Parcours à Accès Santé Spécifique, et
- La LAS : Licence à Accès Santé

Les 3 voies principales d'accès aux études de Santé :



En LAS, la majorité des cours porteront sur la licence choisie, ce sont les enseignements de **majeure**. En plus de ceux-là, vous suivrez également un enseignement de **mineure santé** dispensé par la Faculté de médecine.

Programme de la « Mineure Santé » (enseignements sous forme de vidéos) :

- Médicaments et Produits de Santé - UE6 2 ECTS
 - Législation, circuit de vie du médicament, pharmacologie, galénique...
- Physiologie Humaine intégrée - UE4 5 ECTS
 - Fonctionnement des différents systèmes du corps
- De la molécule aux tissus 5 ECTS
 - Biochimie (lipides, glucides, protides, métabolisme, ADN...)
 - Biologie cellulaire

20h + 45h + 55h = 120 Heures de cours pendant le 1 ^{er} semestre	----- 12 ECTS
---	------------------

De nombreuses LAS donnent accès aux filières de santé de l'Université de Montpellier-Nîmes :
(Liste des LAS disponibles pour l'année 2020-2021)

Universités	Formation	Effectif
Université Paul Valéry - Montpellier 3	Licence - Humanités - Parcours Culture des mondes antiques et médiévaux - option Santé	15
	Licence - Humanités - Parcours Etude et Pratique du français - option Santé	15
	Licence - Humanités - Parcours Lettres classiques - option Santé	15
	Licence - Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - MIASHS - option Santé	30
	Licence - Psychologie - option Santé	90
Université de Montpellier	Licence - Droit (faculté de Droit et sciences politiques) - option Santé	30
	Licence - Economie - option Santé	30
	Licence - Portail Curie (faculté des Sciences) - option Santé	80
	Licence - Portail Monod (faculté des Sciences) - option Santé	80
	Licence - Sciences et Techniques des Activités physiques et sportives - STAPS - option Santé	60
Université de Perpignan Via Domitia	Licence Droit - option Santé	20
	Licence - Mathématiques - option Santé	10
	Licence - Sciences de la Vie et de la Terre - option Santé	20
Université de Perpignan Antenne de Narbonne	Licence - Droit - option Santé	30
Université de Nîmes	Licence - Droit - option Santé	40
	Licence - Psychologie - option Santé	30
	Licence - Sciences de la Vie - Biologie - Environnement - option Santé	30
CUFR - Centre Universitaire de Mayotte	Licence - Sciences de la Vie et de la Terre - option Santé	10

Attention : Seulement certaines LAS (3 pour l'année 2020-2021) parmi les 18 de l'Académie de Montpellier permettent un accès à la filière Kinésithérapie. Ce sont les LAS Curie, Monod et STAPS.

Examens et sélection

Pour cette année de transition, il persiste des PACES redoublants qui auront une certaine part des places disponibles pour aller en 2^{ème} année des filières de santé. La proportion laissée aux doublants varie selon les filières de santé et sera connue durant l'année.

En ce qui concerne la répartition entre PASS et LAS des places restantes, elle devrait se faire selon un modèle 70% PASS / 30 % LAS.

Bien que les médias aient pu annoncer une suppression du numerus clausus, celui-ci est seulement remplacé par un « numerus apertus », défini localement par l'ARS et non plus par le ministère. Il perdure cependant une sélection car les capacités d'accueil dans les années supérieures sont limitées. Nous ne connaissons que tardivement le numerus de cette année.

- **Comment se déroule la sélection ?**

Tous les étudiants ne sont pas admissibles aux filières de santé. En effet, il existe une sélection en amont qui se déroule en deux temps.

Une des choses importantes à retenir pour la LAS est que les notes de la mineure santé ET de votre majeure comptent dans votre dossier pour l'entrée en filières de santé. Il est donc primordial de ne pas négliger l'une ou l'autre.

Vous allez donc devoir jongler entre les partiels de votre majeure, qui se déroulent souvent mi-décembre ou début janvier, et entre les examens de la mineure santé qui sont début janvier.

A l'issue des examens du second semestre, vous serez classés selon les notes obtenues à votre examen de mineure santé (au 1^{er} semestre) et vos partiels de majeure : c'est la **phase d'admissibilité**.

Les personnes les mieux classées pourront accéder directement aux filières de leur choix : ce sont les **grands admissibles**.

Parmi les étudiants non « grands admissibles », certains sont éligibles à deux oraux afin d'accéder éventuellement aux filières MMOPK : c'est la **phase d'admission**. Nous ne connaissons pas encore les modalités de l'oral.

Enfin, pour les étudiants non éligibles aux oraux, mais également pour ceux qui auront été refusés à l'issue des oraux, selon si vous avez validé votre année (acquis les 60 ECTS) ou non, vous pourrez accéder à une LAS 1, 2 ou 3. (*cf différents parcours possibles depuis la LAS*)

Notez que vous avez toujours deux chances d'accéder aux filières MMOPK.

Pour les étudiants n'ayant pas eu la moyenne aux examens de mineure santé, tout comme pour les épreuves de majeure, il y aura une session de rattrapages.

Si, à l'issue de cette session de rattrapages, vous n'avez pas eu la moyenne, vous ne pourrez pas passer dans l'année supérieure, vous devrez alors redoubler dans votre LAS ou vous réorienter sur Parcoursup.

- **Les différents parcours possibles**

Il faut tout d'abord comprendre que vous avez seulement **deux chances d'accès aux études de santé**. Si vous avez déjà fait une PACES antérieurement, cela compte comme une chance.

Cependant, vous pouvez répartir vos chances un peu comme vous le souhaitez. En effet, à la fin de l'année, lorsque vous aurez passé vos examens de mineure santé et de majeure, si vous avez validé votre année, vous pourrez choisir de présenter votre dossier ou non pour l'entrée dans la ou les filières que vous souhaitez. Présenter son dossier vous enlève une chance.

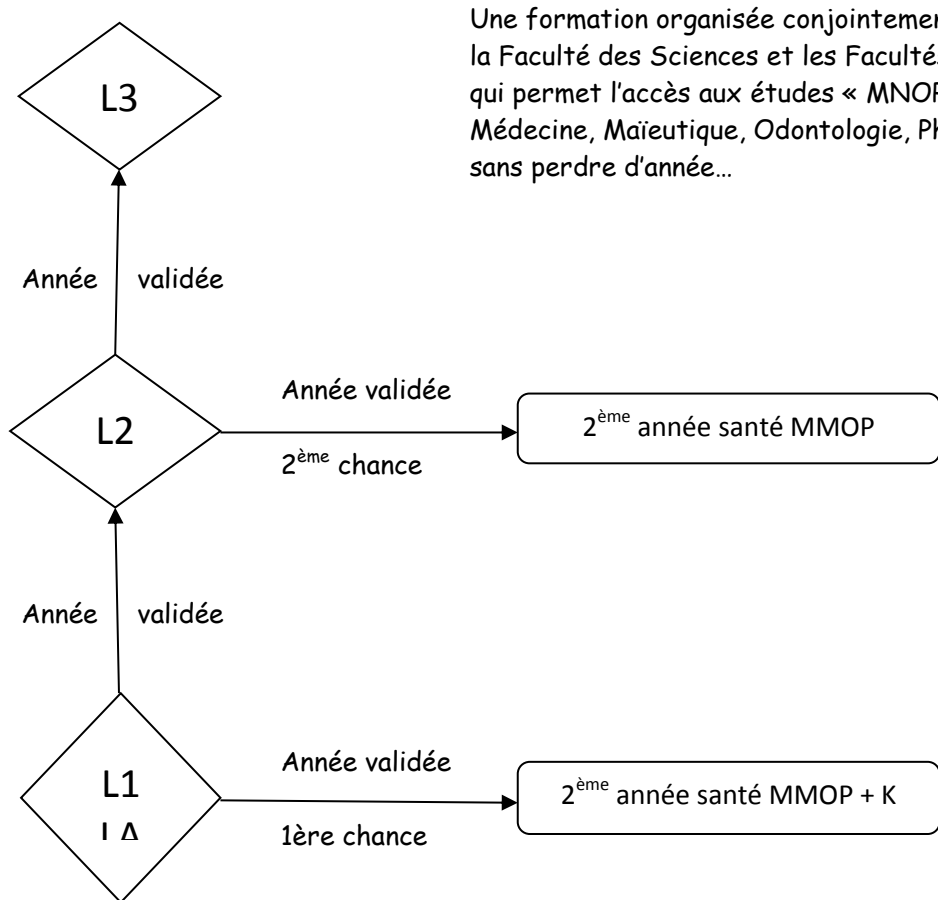
Et inversement, si vous pensez avoir de meilleurs résultats l'année d'après, vous pouvez passer dans l'année supérieure sans présenter votre dossier pour conserver vos deux chances.

Vous avez jusqu'en Licence 3 pour présenter vos deux chances. Dans tous les cas, si vous êtes pris en filière de santé, peu importe si vous étiez en L1 / L2 ou L3 à accès santé avant, vous rentrez en 2^{ème} année des filières de santé.

Si vous avez présenté votre dossier deux fois, vous ne pouvez alors plus rentrer dans les filières de santé par ce moyen-là. Le système de LAS ne s'applique plus lorsque vous effectuez un master.

Si vous souhaitez tout de même essayer d'entrer dans les études de santé après avoir utilisé vos deux chances, il existe un système de passerelle. Vous pouvez par exemple intégrer une 2^{ème} année de médecine après avoir fait un master, si votre dossier est sélectionné. Mais cela reste cependant exceptionnel et rajoute pas mal d'années d'études à votre cursus.

Organisation de la Licence « avec accès Santé »



Une formation organisée conjointement par la Faculté des Sciences et les Facultés de santé, qui permet l'accès aux études « MNOP+K » : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie sans perdre d'année...

- **Les filières :**

Médecine

Le médecin est un praticien qui doit conjuguer à la fois des connaissances académiques, des compétences de déduction et une certaine empathie pour diagnostiquer et accompagner un patient. Ce but se décline selon les différentes spécialités qu'un médecin peut choisir, et s'ajoute au fait que celui-ci est aussi un acteur de la prévention pour les patients. Il travaille en interprofessionnalité pour assurer la continuité des soins et avoir tous les éléments en main pour agir (ou ne pas agir) dans l'intérêt du patient.

La médecine se divise globalement en trois grandes spécialités : la médecine générale avec la possibilité de travailler dans de nombreux services ou infrastructures (gériatrie, gynécologie-obstétrique, planning familial, etc.) ou en cabinet, la médecine spécialisée (cardiologie, rhumatologie, psychiatrie, médecine légale, néphrologie, etc. en hôpital, en clinique ou en cabinet) et la chirurgie (ophtalmologique, viscéral, urologique, etc. en hôpital ou en clinique). Par ailleurs, le médecin a la possibilité de continuer à se développer grâce à des DES (Diplôme d'Etudes Spécialisées) spécifiques ou non aux spécialités, offrant diversification et enrichissement, en plus de la possibilité de faire de la recherche (grâce à des doubles cursus notamment) ou d'enseigner.

Pour accéder à cette profession, il faut passer par 3 cycles (durée moyenne de 10 ans, PASS/LAS inclus) : le 1^{er} cycle concerne les bases en physiopathologie à travers l'étude des différents appareils du corps humain (neurosensoriel, cardio-vasculaire, locomoteur, endocrinologique...). Le 2^{ème} est l'externat (alternance cours/stages) où la pathologie est étudiée sous toutes ses formes (épidémiologie, signes cliniques, étiologies, traitements, examens...) pour pouvoir aborder les épreuves qui détermineront quelles spécialités les étudiants pourront choisir d'exercer. Enfin, le 3^{ème} cycle est celui de l'internat où les étudiants sont médecins mais pas encore docteurs car ils doivent le terminer et effectuer leur soutenance de thèse afin de valider leur doctorat.

Maïeutique

La profession médicale de sage-femme est en pleine évolution de par la multiplication et la diversification des compétences : les sages-femmes sont habilités, dans un cadre physiologique, à assurer les suivis gynécologique et obstétrical d'une femme. Ils peuvent également poursuivre par le suivi pédiatrique du nouveau-né, prescrire toutes sortes de contraception (pose et ablation de Dispositif Intra-Utérin, pilules...), effectuer des frottis cervico-vaginaux, pratiquer une IVG médicamenteuse, etc. Des DES ou DIU (diplômes interuniversitaires) permettent de valider des compétences, entre autres, en tabacologie, ou même en échographie afin d'assurer les échographies de la femme enceinte. En clair, c'est une profession qui gagne en champ d'action et qui a, de plus, des spécificités selon le lieu d'exercice : en services de salle d'accouchement, de suites de couches, de grossesses à risques, d'orthogénie, de PMA (procréation médicalement assistée), etc. ou bien en cabinet libéral pour des suivis, de la rééducation, des cours pour préparer et prévenir.

Les sages-femmes sont ainsi des experts en physiologie, en santé génésique, jouent un rôle dans le dépistage et l'accompagnement et exercent en interprofessionnalité, tout en gardant leur autonomie dans leur pratique. De surcroît, ils peuvent faire de la recherche et enseigner.

Pour accéder à cette profession, il faut passer 2 cycles (durée de 5 ans, PASS/LAS inclus) dont les nombreux stages et gardes sont le fil conducteur : le 1^{er} traite de la physiologie des appareils du corps humain (nombreuses matières communes avec celles des étudiants en médecine en plus de modules spécifiques à la filière), le 2^{ème} approfondit pour déboucher sur la pathologie (en plus de modules sur la contraception ou l'échographie par exemple) en parallèle de la rédaction du mémoire d'étude.

Odontologie

Les dentistes sont des professionnels médicaux qui doivent allier des connaissances médicales, biologiques, scientifiques et psychologiques ainsi que des compétences technologiques (usage du matériel), de dextérité et de sang-froid. Ils peuvent exercer en libéral ou bien en tant que salarié dans le cadre de la recherche ou dans celui d'une carrière hospitalo-universitaire, en exerçant dans différents champs disciplinaires : la prévention, la gestion de la santé, la parodontie, l'orthodontie, l'imagerie biologique et médicale...

Décrire le métier de dentiste, c'est parler de prévention, de diagnostic et logiquement de traitement, il accompagne le patient. Mais être dentiste, c'est aussi avoir la possibilité de faire de la recherche et également, de l'enseignement.

Pour accéder à cette profession, il faut passer par 3 cycles (durée de 6 à 9 ans, PASS/LAS inclus) : le 1^{er} correspond aux années pré-cliniques avec des travaux pratiques et des cours de physiopathologie (stage infirmier en hôpital en 2^{ème} année) ; le 2^{ème}, ce sont les premières années en centre de soins dentaires (donc de la pratique clinique sur les patients) avec toujours des cours en parallèle. Le 3^{ème} cycle est présent sous deux formats : l'un court pour devenir chirurgien-dentiste (thèse), l'autre long qui est appelé internat et débouche sur les métiers de chirurgien oral, orthodontiste ou médecin buccodentaire (des « surspécialisations » appelées CES sont possibles).

Pharmacie

Les pharmaciens sont, avant tout, des spécialistes du médicament. La majorité travaillent en officine, mais on en trouve également dans des établissements de santé, dans des industries ou encore dans l'armée ou la distribution pharmaceutique.

La filière pharmacie est bien plus vaste qu'on ne l'imagine, on peut difficilement décrire tous les débouchés par les mêmes termes, mais certains reviennent plus que d'autres. Le pharmacien a globalement un rôle dans la prévention (officine surtout), il conseille en étant vigilant dans la délivrance de traitements (officine ou hôpital), ses missions sont multiples et surtout, fonctions des filières qui sont au nombre de 4 : l'officine, l'industrie, l'internat et la recherche. Il est évidemment question d'interprofessionnalité car le pharmacien fait partie du parcours de santé chez un patient, que ce soit à l'hôpital ou en officine.

En somme, la filière pharmacie correspond à des professions plurielles qui peuvent nécessiter des compétences telles que le management, la précision et même la bienveillance envers autrui. Tout ceci pouvant se conjuguer avec l'enseignement ou le droit par exemple.

Pour accéder à cette profession, il faut passer par 3 cycles (durée de 6 à 9 ans, PASS/LAS inclus). Durant le 1^{er} cycle, les bases en immunologie, physiologie, chimie analytique, sémiologie, etc. sont abordées pour ensuite se plonger dans les pathologies afin de creuser le sujet, la deuxième année se finissant par un stage en officine. La spécialisation commence dès le 2^{ème} cycle (4^{ème} année) pour débiter le 3^{ème} avec son projet professionnel acté : on peut choisir de faire l'internat sur concours (hôpital, industrie biomédicale...) ou bien d'aller en officine ou dans le secteur de l'industrie (extrêmement vaste).

Kinésithérapie

Attention : la filière Kinésithérapie est accessible à partir de la PASS ou de trois LAS (seulement trois) : licences STAPS, Curie et Monod. En début d'année, il vous sera demandé si vous souhaitez candidater à cette filière ou non. Le NC de l'année 2020/2021 sera de 15 places pour la LAS STAPS, 8 places pour la LAS MONOD et 7 places pour la LAS CURIE.

La profession de kinésithérapeute présente des modes d'exercice variés, à l'hôpital, dans des centres tels que ceux de rééducations ou bien en libéral, en cabinet. De plus, il est possible de se spécialiser dans la rééducation de zones particulières (périnéale, de la sphère ORL,...), d'ajouter à ses diplômes, par exemple, celui d'ostéopathie, des masters en sciences de l'éducation, et des doctorats depuis peu.

L'inter professionnalité est à mettre en avant puisque le kinésithérapeute doit officier avec d'autres professionnels de santé pour s'assurer de la bonne prise en charge du patient et donc, pour sa part, du respect de l'intégrité physique du patient entre autres (être notamment attentif à l'autonomie sur le plan moteur de celui-ci). Par ailleurs, le kinésithérapeute peut faire de la prévention, traite et rééduque : il accompagne ses patients en assurant leur suivi.

Pour accéder à cette profession à Montpellier, il faut étudier dans un IFMK (Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie) et passer par deux cycles dont les nombreux stages et TD permettant de travailler sa pratique sont le principal fil conducteur. Le premier cycle, composé du PASS/LAS, de la K1 et de la K2, aborde les bases fondamentales (anatomie, biomécanique et physiologie), souvent en groupe pour développer l'esprit d'équipe. Le deuxième, composé de la K3 et de la K4, pré-professionnalise les étudiants en les poussant à développer leur pratique professionnelle tandis qu'ils rédigent leur mémoire d'étude en parallèle.

Petit lexique de la LAS

LAS	Licence à Accès Santé
PASS	Parcours Accès Santé Spécifique
MMOP+K	Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie
FDS	Faculté des Sciences
ECTS	Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (pour European Credit Transfer and Accumulation System)
Colle	Evaluation en temps limité autour de questions types

UE Unité d'Enseignement

Communes à toutes les LAS :

UE 4 PH	UE Physiologie Humaine intégrée
UE 6	UE Médicaments et autres produits de Santé

Pour les LAS à caractère Littéraire :

UE 1.2	UE Biochimie
UE 2.1	UE Génome - Génétique
UE 3	UE De la Molécule aux Tissus
UE 3.1	UE Cellules et Tissus

Pour les LAS à caractère Scientifique :

UE 5 SHS	UE Sciences Humaines et Sociales
----------	----------------------------------

Pour plus de renseignements...

- ✓ S.C.U.I.O. - Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation
- Pour les étudiants de Paul Valéry : 04.67.14.26.11 - scuio@univ-montp3.fr
- Pour les étudiants de la Faculté des Sciences : 04.67.14.30.61 ou 04.34.43.32.33 - scuio-triolet@umontpellier.fr ou scuio-centre@umontpellier.fr

- ✓ A.T.S.M. - Association du Tutorat Santé de Montpellier - vicepresident.las.atism@gmail.com

Centre d'Information et d'Orientation de Lunel

2 cours Gabriel Péri - 34400 Lunel
04.67.83.56.83 (sur rendez-vous)
Ce.0341426r@ac-montpellier.fr